

Libramont

Grand'Rue 1, B-6800 Libramont

Tel : 061/620.160

guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h ou
sur rendez-vous

<http://energie.wallonie.be>

Permanences décentralisées sur rendez-vous :

Bastogne : 1^{er} jeudi (13h30-17h) et 3^{ème} jeudi (15h-19h)

Neufchâteau : 1^{er} et 3^{ème} mercredis (13h30-16h30)

Vielsalm : jeudis jours de marché (9h30-12h)

Houffalize : 2^{ème} jeudi (13h30-16h30)

Wellin : 2^{ème} mercredi (14h-17h)

Bouillon : 4^{ème} jeudi (13h30-16h)

Bièvre : 4^{ème} jeudi (9h-12h)

Le personnel des Guichets Énergie Wallonie apporte aux ménages wallons des réponses personnalisées, neutres et objectives aux questions techniques, réglementaires et administratives en matière d'énergie.

Des primes plus attractives pour les logements wallons

Quelques explications avec les Guichets Energie Wallonie

L'un des axes majeurs du Plan Air Climat Energie 2030 (PACE 2030) porte sur l'amélioration de la performance énergétique du bâti existant. Pour y parvenir, les primes régionales ont été revues à la hausse par le Gouvernement wallon. **Entrée en vigueur de la réforme : le 1^{er} juillet 2023.**

1. La plupart des montants des primes de base ont été revus à la hausse. Tous les montants s'entendent maintenant en €/m² ou en €/appareil ;
2. Le plafond de subventionnement passe de 70% à 90% des postes éligibles ;
3. L'audit reste obligatoire pour les primes Habitation mais il devient **non-contraignant** (le candidat rénovateur est dorénavant libre d'effectuer les travaux dans l'ordre de son choix) ;
4. Le plafond de l'investissement permis pour **certains travaux sans audit** (hors travaux en toiture) passe de 3000 € HTVA à 6000 € TVAC ;
5. Ouverture des primes Habitation aux associations de copropriétaires ;
6. Des délais plus longs pour introduire ses demandes de prime (prime pour l'audit Logement et primes pour les travaux sans audit) ;
7. Harmonisation des exigences techniques ;
8. Prolongation de la prime « Appareil de chauffage / eau chaude sanitaire sans audit ».

Cette réforme s'accompagne de nouvelles procédures et d'une période transitoire.

Ce nouveau système est-il plus avantageux pour moi ? Que faut-il pour entrer dans les conditions de ce nouveau système ? ... Pour tous renseignements, contactez les Guichets Energie Wallonie.

